

Démarche : Entreprises engagées pour la nature / Etape 1 : ADHESION
Organisme : Direction Acteurs et Citoyens, SMAET

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

QUOI ?

Entreprises engagées pour la nature est un programme national qui engage les entreprises dans une démarche de progrès pour concevoir et mettre en œuvre des actions concrètes, mesurables et ayant un effet positif sur la biodiversité.

Pour en savoir plus : <https://ofb.gouv.fr/entreprises-engagees-nature>

POUR QUI ?

Cette initiative s'adresse exclusivement aux entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, qu'elles soient initiées ou débutantes.

COMMENT ?

Pour cela, les entreprises signent au plus haut niveau exécutif les dix principes communs et le déposent, puis déposent, dans un délai d'un an, un plan d'actions individuel volontaire basé sur des objectifs SMART.

Un guide pédagogique accompagne l'entreprise pour remplir le formulaire et définir un plan d'action volontaire robuste en faveur de la biodiversité.

L'entreprise fixe elle-même la durée de ses engagements en fonction des objectifs qu'elle propose.

Etape 1 : ADHESION - L'entreprise signe au plus haut niveau exécutif les dix principes communs (dépôt en ligne via le formulaire ci-contre) ;

Etape 2 : ENGAGEMENT - De dépose dès que possible et dans un délai d'un an maximum l'entreprise réalise un plan d'actions volontaire SMART (Spécifique, Mesurable, Additionnel et pertinent, Réaliste, Temporellement encadré)

Le dépôt du plan d'actions individuel et volontaire se fait via un second formulaire en ligne disponible ici :

- pour les TPE et PME : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/entreprises-engagees-pour-la-nature-etape-2-engage-2>

- pour les ETI et Grandes entreprises : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/entreprises-engagees-pour-la-nature-etape-2-engage>

Un guide pédagogique accompagne l'entreprise pour remplir le formulaire et définir un plan d'action volontaire robuste en faveur de la biodiversité.

Entreprises engagées pour la nature / Etape 1 : ADHESION

Etape 3 : RECONNAISSANCE - L'entreprise réalise un bilan tous les deux ans et au terme de son plan d'action, elle est évaluée et reçoit des recommandations.

L'entreprise dépose ensuite un nouvel engagement dans une démarche d'amélioration continue.

Vous êtes sur le formulaire de la première étape : elle consiste à signer au plus haut niveau exécutif de votre entreprise les 10 principes communs.

Vous pouvez télécharger ce document depuis cette page : https://ofb.gouv.fr/sites/ofb-gouv-fr/files/2025-11/een_charte_d-adhesion-nationale_a-signer.pdf

Attention : pour cette première étape, un numéro de dossier vous sera attribué.

Vous devez le conserver, car il vous sera demandé pour accéder à la seconde étape de formalisation d'un plan d'actions individuel volontaire dans démarches-simplifiées.

Une fois les 10 principes communs signés, vous disposez d'un délai d'un an maximum pour déposer le plan d'actions individuel et volontaire dans démarches-simplifiées.

Dans un esprit de valorisation et de transparence, je reconnaissais avoir pris connaissance que les données récoltées dans le formulaire ci-dessous pour les questions qui comportent le symbole « ⓘ » pourront être rendues publiques dans le cadre de la communication autour de l'initiative et auprès de l'ensemble de la communauté des « Engagés pour la nature »

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Informations sur votre entreprise

Nom d'usage de l'entreprise ⓘ

Le nom doit correspondre au périmètre engagé par l'entreprise (groupe, société, filiale...).

Taille de votre entreprise ⓘ

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 Microentreprise / PME ETI / Grande entreprise

Préciser la taille de votre entreprise ⓘ

- Microentreprise : entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

- Petite et moyenne entreprise (PME) - entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.

- Entreprise de taille intermédiaire (ETI) - entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, dont l'effectif est inférieur à 5 000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 000 millions d'euros.

- Grande entreprise : entreprise qui ne peut pas être classée dans les catégories précédentes.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

 Microentreprise PME ETI Grande entreprise

Dans quelles régions de France votre entreprise est-elle implantée ? ⓘ

Veuillez indiquer la ou les régions où votre entreprise a des activités.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Entreprises engagées pour la nature / Etape 1 : ADHESION

- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Corse
- Grand Est
- Guadeloupe
- Guyane
- Hauts-de-France
- Île-de-France
- La Réunion
- Martinique
- Mayotte
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contact principal au sein de l'entreprise :

J'indique ici le contact principal de l'entreprise (Nom, Prénom, Fonction, Mail, Téléphone), interlocuteur principal dans le cadre du suivi de la démarche de l'entreprise dans le programme.

Second contact au sein de l'entreprise :

J'indique ici un second contact au sein de l'entreprise qui pourra être contacté si je ne suis pas disponible (Nom, Prénom, Fonction, Mail, téléphone).

Je consens à ce que ces données de contact soient uniquement utilisées dans le cadre de l'accompagnement et du suivi de ma démarche dans le programme "Entreprises Engagées pour la nature", de la transmission des informations du "Club des entreprises engagées" et de la lettre d'information du programme.

Ces données de contacts seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Office français de la biodiversité et les Agences régionales de la biodiversité.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Dépôt de la charte d'adhésion

La charte d'adhésion basée sur 10 principe communs

L'initiative Entreprises engagées pour la nature vise à accompagner les entreprises dans la

Entreprises engagées pour la nature / Etape 1 : ADHESION formulation de leur engagement, à reconnaître et valoriser celui-ci dans une démarche de progrès.

La première étape consiste à signer au plus haut niveau exécutif de votre entreprise la charte d'adhésion basée sur 10 principes communs.

Cette première étape consiste à :

- 1- télécharger la charte d'adhésion nationale ou régionale (voir ci-dessous)
- 2- faire signer la charte par le plus haut niveau exécutif de votre entreprise
- 3- transmettre la charte signés sur démarches-simplifiées

Attention : pour cette première étape, un numéro de dossier vous sera attribué.

Vous devez le conserver car il vous sera demandé pour accéder à la seconde étape, qui consiste en la formalisation d'un plan d'actions individuel volontaire de l'entreprise.

Attention : une fois la charte signée déposée dans démarches-simplifiées, vous disposez d'un délai d'un an pour formaliser votre plan d'actions individuel volontaire dans démarches-simplifiées (Etape 2).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Télécharger, signer et déposer la charte d'adhésion 

Vous pouvez télécharger ci-dessous la charte d'adhésion nationale ou régionale*. Une fois signés par le plus haut niveau exécutif de votre entreprise, vous pouvez le déposer ci-dessous.

*Pour les TPE et PME implantées dans les régions suivantes, des chartes d'adhésion régionales sont téléchargeables aux liens suivants :

- Centre-Val de Loire : <https://ofb.gouv.fr/sites/ofb-gouv-fr/files/2025-11/charter-steen-cvl.pdf>
- Normandie : <https://ofb.gouv.fr/sites/ofb-gouv-fr/files/2025-11/charter-steen.pdf>

Vous pouvez ensuite passer à la seconde étape des engagements, qui consiste en la formalisation du plan d'actions volontaire de l'entreprise.

Informations sur le/la signataire de la charte d'adhésion

Nom, prénom, fonction de la personne ayant signée la charte d'adhésion

Comment avez-vous connu le dispositif Entreprises engagées pour la nature ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Lors d'un salon ou d'un évènement
- Sur notre site internet
- Via une autre entreprise
- Sur les réseaux-sociaux
- Autre

Si autre, veuillez préciser :

Vous pouvez également détailler comment vous avez connu le dispositif.